



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 23 septembre 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 17/09/25

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL (à partir de 19h45) ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD (à partir de 18h58) ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA (à partir de 19h18) ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Ulf CLERWALL donne le pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD pour le début de la séance ; Mme Dominique VERSINI donne le pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	6
10 2025 19 – Désignation du secrétariat de séance.....	6
10 2025 22 – Adoption de la procédure d'urgence.....	6
10 2025 20 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 17 juin 2025.....	6
2025 DDCT 137 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026.....	7
10 2025 21 – Approbation de l'inventaire de proximité pour l'année 2026.....	7
2025 DDCT 140 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026.....	9
2025 DDCT 141 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2026.....	11
2025 DASCO 74 – Collèges publics parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.....	11
2025 DDCT 149 – Subvention d'investissement (5 640,42 euros) à une association lauréate du Budget Participatif pour acquérir du matériel et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires.....	13
2025 DEVE 80 – Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 3981 34 euros en investissement.....	15
2025 DAE 67 – Bail emphytéotique administratif à la SEM Paris Commerces pour des locaux commerciaux (8 ^e , 10 ^e , 14 ^e et 18 ^e).....	16
2025 DAE 160 – Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens.....	18
2025 DEVE 61 – Dénomination Jardin Blanche Hoschedé attribuée à l'espace vert situé 18 rue du Chalet (10 ^e).....	20
2025 DLH 215 – Réalisation 16 rue Bichat (10 ^e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par la RIVP – Subvention (399 915 euros).....	22
2025 DSOL 148 – Subventions (25 000 euros) à 13 associations et convention annuelle avec 8 associations au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarités 10 ^e arrondissement 2025.....	24
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	27
2025 DAC 48 – Subventions (21 000 euros) et conventions d'équipement avec 3 associations parisiennes en soutien à leurs plans d'investissement.....	27
2025 DAC 224 – Subventions (22 000 euros) aux associations Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10 ^e), Centre Medem Arbeter Ring (10 ^e) et Le Petit Ney (18 ^e) et signature d'une convention.....	27

2025 DAC 303 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Tommy Fallot au 17 rue des Petits-Hôtels à Paris 10 ^e	27
2025 DAC 307 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Louise Bouglé au 18 rue des Messageries à Paris 10 ^e	27
2025 DAC 382 – Subventions (12 000 euros) à 4 associations et signature de deux conventions au titre d'une partie du Fonds d'Animation Locale Culture (FAL Culture) attribué au 10 ^e arrondissement.....	27
2025 DAE 10 – Budget Participatif Parisien – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (782 000 euros) en faveur de 15 structures lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire.....	27
2025 DAE 47 – Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.....	27
2025 DASCO 45 – Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025	27
2025 DASCO 67 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).....	27
2025 DASCO 68 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros).....	27
2025 DASCO 70 – Collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros).....	27
2025 DASCO 75 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.....	28
2025 DASCO 99 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025.....	28
2025 DDCT 46 – Mise en œuvre du Pacte Parisien pour les quartiers populaires 3 ^e enveloppe (subventions de 87 096 euros à 22 associations pour le financement de 24 projets).....	28
2025 DDCT 145 – Subventions (52 900 euros) à 24 associations pour le financement de 29 projets dans les quartiers populaires parisiens (3 ^e enveloppe).....	28
2025 DDCT 146 – Transformations Olympiques – Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025.....	28
2025 DDCT 147 ARJ – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » – Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens.....	28
2025 DDCT 162 – Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4	28

2025 DEVE 66 – Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros).....	28
2025 DEVE 92 – Subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du Budget Participatif.....	28
2025 DFPE 7 – Subvention (220 106 euros) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris.....	28
2025 DFPE 23 – Subvention (4 708 858 euros), avenant n°1 à l'association La Maison Kangourou (LMK) du 10 ^e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant.....	28
2025 DFPE 122 – Subventions (152 600 euros) à 6 associations pour des actions renforçant le lien parents-enfants à PC et dans le 10 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 18 ^e , avec 2 conventions annuelles et 3 avenants.....	28
2025 DLH 147 – Réitération et modification des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par VILOGIA.....	28
2025 DLH 177 – Réalisation 10 rue d'Enghien (10 ^e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par la RIVP – Subvention (80 861 euros).....	28
2025 DLH 184 – Réalisation 3bis Cité Hauteville (10 ^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (285 120 euros).....	29
2025 DPE 39 – Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris.....	29
2025 DSOL 133 – Accès aux Droits et Besoins Fondamentaux.....	29
2025 DSP 49 – Dotations (2 116 142 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs.....	29
2025 DVD 29 – Parc de stationnement Bercy Seine (12 ^e) – Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.....	29
2025 DVD 57 – Subventions et conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT.....	29
2025 DVD 98 – Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire.....	29
VŒUX.....	30
<i>V10 2025 11 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT ET DE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS.....</i>	<i>30</i>
<i>V10 2025 13 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'INFORMATION ÉLECTORALE DES CITOYENS.....</i>	<i>33</i>
<i>V10 2025 12 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À LA TRANSPARENCE DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT.....</i>	<i>36</i>

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

La séance est ouverte à 18h42.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en donnant la bienvenue à tous les présents et en leur rappelant que pendant la période préélectorale, dite « de réserve », les questions de pré-conseil sont suspendues. En effet, le Code électoral encadre strictement la communication des collectivités territoriales afin d'éviter l'expression des points de vue partisans. Après avoir annoncé les pouvoirs, Madame la Maire entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2025 19 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2025 22 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que huit délibérations sont parvenues à la mairie d'arrondissement après la publication de l'ordre du jour. Il s'agit de la DPE 39, DDCT 46, DDCT 146, DDCT 147, DAE 160, DVD 29, DEVE 66 et DSOL 133. Elle invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence qui permet de voter ces délibérations.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2025 20 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 17 juin 2025

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 17 juin 2025.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DDCT 137 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

10 2025 21 – Approbation de l'inventaire de proximité pour l'année 2026

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que, comme chaque année, le Conseil de Paris donnera son avis sur l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité de la Mairie du 10^e après que celui-ci aura été approuvé par le Conseil d'arrondissement. Elle rappelle également que l'actualisation de l'inventaire constitue un préalable à l'élaboration du Budget primitif des États spéciaux, qui sert notamment à l'entretien des différents équipements dont bénéficient au quotidien les habitant.e.s.

En 2026, de nouveaux équipements de proximité s'ajouteront à ceux déjà existant dans le 10^e arrondissement. 18 nouvelles jardinières de pleine terre ou verticales, issues des programmes « Rues aux enfants » et « Embellir votre quartier », seront ajoutées à l'inventaire, ainsi que la future forêt urbaine de la place du Colonel Fabien qui permettra la création de 1 760 m² d'espaces verts supplémentaires. Grâce à une réhabilitation d'ampleur, la Chapelle Saint-Lazare sera enfin réouverte au public et deviendra un espace à vocation associative, culturelle et sportive mis à disposition des habitant.e.s via un système de régie municipale.

En revanche, les anciens locaux de la Maison de la Vie associative et citoyenne seront retirés de l'inventaire des équipements de proximité, cette dernière ayant désormais pris ses quartiers dans le Kiosque citoyen de la Caserne Château-Landon. Les anciens locaux seront affectés à la Direction des Solidarités (DSOL) pour un projet de bagagerie porté par Emmaüs Solidarité. Le 10^e arrondissement disposera ainsi de 4 équipements culturels, 28 écoles, 20 crèches, 97 espaces verts dont 7 jardins, 16 équipements sportifs, 4 centres d'animation, en plus d'un kiosque citoyen, d'une mairie et de la Chapelle Saint-Lazare.

M. FORT informe qu'il validera l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité du 10^e pour l'année 2026. Il tient néanmoins à souligner l'importance de leur entretien qui relève de la responsabilité de la mairie d'arrondissement. En effet, force est de constater que certains équipements municipaux ne sont pas correctement entretenus. Avec les 18 nouvelles jardinières urbaines, leur nombre monte à 80. Il est regrettable que les trois quarts d'entre elles soient utilisées comme dépotoir. La piscine Château-Landon a quant à elle été fermée pendant sept ans à cause d'un problème d'entretien et la médiathèque Françoise Sagan, équipement assez récent ouvert en 2015, a cumulé plusieurs jours de fermeture entre 2024 et 2025 à cause, elle aussi, d'un mauvais entretien de la part de la mairie d'arrondissement. Les espaces verts à proximité de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est sont sales et régulièrement squattés, ce qui les rend infréquentables pour les familles. Outre le cas spécifique de l'école Belzunce et de la crèche Bossuet fermées en raison d'une pollution au mercure, plusieurs projets de restauration des établissements scolaires sont passés par le Budget Participatif. D'après M. FORT, la rénovation des préaux ou des sanitaires dans les écoles ne devrait pas dépendre du Budget Participatif mais de la mairie d'arrondissement.

Mme CORDEBARD souligne à quel point M. FORT accorde peu de crédit au travail des fonctionnaires de la mairie qui, dans un arrondissement où environ un million de personnes transitent chaque jour, s'investissent pour assurer la propreté des équipements municipaux. Madame la Maire profite de l'occasion pour remercier les équipes municipales de nettoyage pour le travail extraordinaire qu'elles effectuent au quotidien. Dans son rôle d'opposition systématique, M. FORT caricature l'ensemble du travail des fonctionnaires, ce que Mme CORDEBARD regrette vivement.

M. RAIFAUD observe que l'inventaire des équipements de proximité du 10^e devrait être lu comme une sorte de compte rendu du mandat. Il montre en effet la progression significative de la végétalisation dans l'arrondissement, avec notamment les 18 jardinières supplémentaires dont celles verticales qui n'existaient pas au début de la mandature. M. RAIFAUD pense aux jardinières installées grâce au dispositif « Rues aux écoles » dans les rues d'Alsace, Vicq-d'Azir, Fénelon et Bossuet, ou grâce à la démarche « Embellir votre quartier » dans la rue du Buisson-Saint-Louis. Il se réjouit des aménagements réalisés dans les rues Belzunce et Saint-Maur ainsi que de l'ouverture du Kiosque citoyen dans la Caserne Château-Landon et de la reprise des anciens locaux de la Maison de la Vie associative et citoyenne par la DSOL. L'entrée et le maintien de la Chapelle Saint-Lazare dans l'inventaire des équipements de proximité du 10^e est également une belle victoire, tout comme le maintien de l'école maternelle de la rue Paradis.

M. RAIFAUD rappelle à M. FORT qu'à peu près un million de personnes transitent chaque jour dans l'arrondissement et souligne que, si l'on peut débattre sur les moyens mis à disposition, on ne peut pas accuser les agents de ne pas entretenir correctement les jardins ou de ne pas veiller à la propreté des rues. Quant aux personnes qui cherchent refuge dans les espaces verts autour de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est, elles sont régulièrement prises en charge par les services municipaux. La situation peut être améliorée mais le discours de M. FORT est réducteur, caricatural et complètement inadapté au contexte.

Mme CORDEBARD ajoute que les retours des habitant.e.s sur les équipements de proximité, et notamment sur les espaces verts, sont plus que positifs. Elle invite ensuite les élu.e.s à voter, l'une après l'autre, les délibérations DDCT 137 et 10 2025 21.

Résultat du vote pour la DDCT 137 :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Résultat du vote pour la 10 2025 21 :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DDCT 140 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que tous les ans, à cette période, il faut déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales destinées aux États spéciaux des arrondissements pour la préparation du budget primitif. Il ne s'agit donc pas de se prononcer sur un montant mais sur le cadre des dépenses pour l'année 2026. Pour mémoire, la dotation d'animation locale, qui a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles, s'élevait à 833 000 euros en 2025 alors que la dotation de gestion locale, qui vise à financer les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des équipements de proximité, s'élevait à 8,6 millions d'euros.

M. FERAUD rejoint la séance.

M. FORT souhaite tout d'abord revenir sur sa précédente intervention pour assurer Madame la Maire qu'il a en grande estime les équipes municipales, et notamment les agents de propreté qui effectuent un travail formidable compte tenu des moyens qui leur sont mis à disposition. Comme l'administration parisienne, celle du 10^e arrondissement fonctionne de manière déconnectée de la réalité de terrain. Après avoir discuté avec les agents, M. FORT peut témoigner que ces derniers dénoncent un manque de ressources – matériel

adapté et nombre d'effectifs – qui leur permettraient de travailler plus efficacement. Un territoire comme celui du 10^e arrondissement, avec ses deux gares qui attirent 800 000 voyageurs par jour, nécessiterait des moyens renforcés.

Pour faire le lien avec la délibération DDCT 140, qui fixe le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales, M. FORT observe qu'après 25 ans d'exercice de la majorité de gauche, les budgets attribués aux arrondissements sont toujours aussi ridicules par rapport à ceux de la Ville de Paris, quelques millions contre plusieurs milliards d'euros. C'est assez surprenant que, tout en insistant sur l'importance des mairies d'arrondissement, la Ville de Paris ne leur délègue davantage de pouvoir, de compétences et de moyens financiers. Par ailleurs, la délibération ne demande aux arrondissements que de donner leur avis sur un sujet sur lequel ils n'ont pas été consultés en amont.

Mme CORDEBARD répond à M. FORT que, si l'on souhaite prendre des responsabilités, il faut d'abord comprendre ce que l'on lit et, surtout, apprendre à dire la vérité. Depuis qu'Anne HIDALGO est maire de Paris, les budgets alloués aux arrondissements n'ont cessé d'augmenter ainsi que leurs moyens et leur personnel. Les arrondissements ont pu bénéficier de renforcements très importants en effectifs et en machines à destination des équipes de propreté. En remerciant directement les agents pour leur engagement en soirée pendant l'été, pour certaines initiatives fort utiles telles que la création d'une mini-déchetterie et pour leur capacité à absorber en moins de 24 heures le volume « titanesque » de déchets produits par la Fête de la Musique, Mme CORDEBARD n'a pas eu l'impression que le 10^e arrondissement est sous-doté en moyens ou en effectifs.

Il est par ailleurs assez cocasse que M. FORT plaide pour que les arrondissements aient davantage de pouvoir alors qu'il a contribué à faire la promotion de la nouvelle loi PLM qui déshabille ces derniers de toute prérogative. À six mois des élections municipales, les arrondissements n'ont pas encore la définition de leurs compétences à compter de 2026. La réforme écrite et bâclée de la loi PLM de 1982 aura beaucoup de conséquences négatives, parmi lesquelles un Conseil de Paris élu avec un scrutin majoritaire à 25% alors que les conseils de toutes les autres villes de France seront élus avec un scrutin majoritaire à 50%. Ceux qui, comme M. FORT, ont soutenu cette réforme, ont préparé une période bien difficile pour la Ville de Paris, qui sera obligée à reconstruire complètement sa gouvernance dans des conditions pour le moins acrobatiques. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DDCT 141 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2026

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que la délibération DDCT 141 propose de voter, pour l'année 2026, le cadre des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que ceux de proximité. Pour rappel, en 2025 la dotation d'investissement s'élevait à 237 000 euros. En l'absence d'inscriptions d'intervenants, Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DASCO 74 – Collèges publics parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe qu'à l'instar des autres délibérations DASCO qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription, la DASCO 74 propose d'acter les financements de la Ville en direction des collèges parisiens. Il s'agit de subventions d'investissement, d'équipement, d'entretien, de dotations de fonctionnement, de soutien aux projets portés par les collégiens et d'actions éducatives. D'autres dispositifs de financement, comme le Budget Participatif des collèges, ne sont pas soumis aux présentes délibérations. Contrairement à l'État, la Ville de Paris maintient à un haut niveau de financement ses équipements scolaires. Année après année, le montant investi par élève reste stable voire augmente, et cela malgré les contraintes budgétaires et les coupes de l'État dans le budget de l'Éducation Nationale.

La majorité municipale affirme ainsi la priorité qu'elle accorde à l'éducation et à la jeunesse. Son engagement se traduit également par une attention constante portée à la vie des établissements scolaires, à la mixité sociale et à l'égalité des chances. C'est ce qu'elle a fait dans le collège de la Grange-aux-Belles en réduisant, il y a quelques années, les effectifs et en ajustant son périmètre de recrutement. Cela a porté à une baisse très significative du taux d'évitement, à une amélioration des résultats et à l'alignement de ces derniers avec les résultats des autres collèges de l'arrondissement. La modification de la sectorisation en 2024 a permis de maintenir un minimum de trois classes par niveau dans l'ensemble des collèges du 10^e. Grâce à ce travail mené en concertation avec la communauté scolaire, le collège Françoise Seligmann a pu rouvrir une classe de sixième à la rentrée 2025, alors qu'il était tombé à seulement deux sections un an auparavant.

Il reste à résoudre la question des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Plusieurs établissements ont alerté la municipalité sur le manque criant d'AESH, comme le collège Valmy où une dizaine d'élèves disposent d'un accompagnement insuffisant. La même difficulté existe dans certaines écoles de l'arrondissement. Le rôle des AESH est pourtant essentiel pour garantir une école inclusive et assurer à toutes et à tous un égal accès à l'éducation en apportant un soutien indispensable aux élèves qui en ont le plus besoin. M. ALGRAIN en appelle à l'Éducation Nationale pour que des moyens suffisants soient déployés sans délai.

Enfin, une nouvelle fermeture de classe est à déplorer dans le 10^e arrondissement. Malgré l'interpellation adressée par Madame la Maire à la directrice académique des services de l'Éducation Nationale, l'école maternelle Aqueduc a subi la suppression d'une classe à la rentrée 2025-2026. Et cela en dépit du fait qu'en début juillet on annonçait l'arrivée de 44 enfants dans un nouveau centre d'hébergement d'urgence à proximité de cette école. Les enfants ont été répartis dans les établissements scolaires des environs tout en respectant les fratries grâce à la bienveillance des directrices et directeurs d'école. Mais le Rectorat doit arrêter de maltraiter l'école publique du 10^e arrondissement et, plus largement, de la Ville de Paris.

Mme CORDEBARD s'interroge sur l'impossibilité d'avoir une discussion avec l'Académie après un événement exceptionnel comme l'arrivée dans le 10^e arrondissement de 44 enfants avec des besoins particuliers et nécessitant d'un accompagnement renforcé. L'État demande à la municipalité de les accueillir et de leur mettre à disposition un centre d'hébergement, il demande aux équipes éducatives de redoubler d'efforts pour leur garantir de bonnes conditions d'apprentissage et rattraper d'éventuels retards, mais en même temps il ne fournit pas de moyens supplémentaires et, au contraire, il ferme une classe dans une école du quartier. Les gouvernements qui se sont succédé dans les dernières années ont fait le choix politique de définancer massivement l'école publique au bénéfice de l'école privée, et les conséquences négatives sont de plus en plus évidentes.

M. GUTTERMANN souligne l'engagement de la Ville de Paris aux côtés des équipes d'enseignants pour accompagner le développement d'actions éducatives spécifiques à chaque établissement scolaire. Les 114 collèges parisiens sont aidés en complément de leurs dotations de fonctionnement sur des critères de transparence bien connus. Les dotations des cinq collèges du 10^e arrondissement varient en fonction de leurs effectifs. La délibération DASCO 74 donne à M. GUTTERMANN l'occasion de rappeler le travail d'harmonisation des périmètres de chacun d'entre eux, grâce à la nouvelle sectorisation qui permet d'avoir quatre collèges équilibrés à trois divisions par niveau. M. GUTTERMANN invite à ne pas relâcher la vigilance car le Rectorat a annoncé vouloir fermer et redéployer les effectifs des collèges de moins de 300 élèves. Les élu.e.s communistes s'y opposent avec fermeté. En effet, ces structures à taille humaine favorisent une vie d'établissement qui permet de développer des projets en lien avec des acteurs associatifs locaux. Ils voteront en faveur de la délibération DASCO 74.

Mme VASA rejoint la séance.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DDCT 149 – Subvention d'investissement (5 640,42 euros) à une association lauréate du Budget Participatif pour acquérir du matériel et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que l'association La Maison du Canal est lauréate du Budget Participatif 2024 pour un projet intitulé « Installer une terrasse modulable devant l'espace de vie sociale Louis Blanc ». La délibération DDCT 149 vise à financer l'achat du mobilier d'extérieur pour La Grange, le nouvel Espace de Vie Sociale de La Maison du Canal. Installé devant son entrée au 5 rue Louis Blanc, le mobilier sera modulable et accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette installation aura pour objectif de diversifier les usages et favoriser l'occupation positive de l'espace public en renforçant le lien social entre les habitants.

Au-delà de l'équipement lui-même, M. ALGRAIN souhaite rappeler ce que représente La Maison du Canal pour les habitant.e.s de la Grange-aux-Belles. Depuis plus de 15 ans, la Régie de Quartier est un acteur majeur de la vie locale en combinant insertion, accompagnement social, animation et participation citoyenne. Avec La Grange, son nouvel espace inauguré en 2024, elle s'inscrit dans un réseau de structures qui jouent un rôle essentiel dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement. Elles constituent en effet des lieux-ressources, des lieux de rencontre et de vivre-ensemble qui répondent très concrètement aux besoins d'un territoire où les fragilités sociales sont nombreuses. À ce propos, M. ALGRAIN rappelle que les quartiers populaires du 10^e ont été extrêmement maltraités au moment de la redéfinition de la géographie des QPV. La Ville de Paris s'est investie pour redonner à ces quartiers les moyens que l'État leur a enlevés. Il est cependant hors de question de considérer les choix faits par l'État comme définitifs.

M. BONNIER observe que l'installation d'une terrasse modulable devant l'espace de vie sociale Louis Blanc fait partie des « petits projets » issus du Budget Participatif que M. FORT semble décrier. Son montant s'élève en effet à 5 640 euros, ce qui montre qu'avec une dépense décidée démocratiquement pour un montant relativement faible, il est possible d'avoir un impact important sur la vie sociale d'un quartier. Le Budget Participatif ne se réduit pas à des projets emblématiques qui coûtent des centaines de milliers, voire des millions d'euros. À l'échelle du 10^e arrondissement, ce sont des dizaines de projets similaires à celui de

La Maison du Canal – des centaines au niveau parisien – qui répondent aux besoins du territoire pour des montants souvent inférieurs à 10 000 euros.

La terrasse modulable de La Grange permettra d'occuper positivement l'espace public à travers l'organisation d'événements intergénérationnels, interculturels et solidaires. Elle sera bientôt placée à l'ombre de la forêt urbaine qui est en train de pousser place du Colonel Fabien grâce à un projet de grande envergure de transformation urbaine voulu par la Ville de Paris. Ces deux projets constituent une illustration parfaite de la complémentarité de l'action municipale au service des habitant.e.s et, pour ce qui est du projet voté dans le cadre du Budget Participatif, suivant leurs propres choix. M. BONNIER profite de l'occasion pour annoncer la participation en hausse des habitant.e.s du 10^e à la nouvelle édition du Budget Participatif. Le scrutin vient de se clôturer et, même si l'on ne dispose pas encore du décompte final, on sait déjà qu'il y a plus de 7 500 votes physiques et plus de 1 000 votes électroniques. M. BONNIER remercie les services de la Direction Générale des Services et du Pôle de Démocratie locale qui ont permis le déroulement des opérations de vote ainsi que les vacataires qui sont allés à la rencontre des habitant.e.s pour les informer. Il n'est pas anodin, dans un contexte où la démocratie semble être remise en cause, de la faire vivre à l'échelle locale à travers de très grands et aussi de plus petits projets.

Mme SCHERER se réjouit de voter en faveur de la délibération DDCT 149, qui jumelle deux points fort importants. Premièrement, elle porte un projet issu du Budget Participatif qui – comme M. BONNIER vient de le rappeler – permet de financer pour de faibles montants de petits projets locaux qui, en raison de l'effet de masse, ont un grand impact sur la qualité de vie des habitants d'un quartier. Deuxièmement, cette délibération passe en Conseil d'arrondissement à quelques jours près de l'anniversaire de l'Espace de Vie Sociale La Grange, dont le lancement s'est fait le 28 septembre 2024. Cet espace de vie sociale est devenu un lieu d'échange et de troc, où se déroulent régulièrement des ateliers numériques, de réparation, d'apprentissage, de bien-être, etc. La subvention permettant d'acheter le mobilier d'extérieur pour la terrasse modulable constitue donc un beau cadeau d'anniversaire que la municipalité offre à La Grange.

M. FORT précise qu'il n'est pas contre le principe du Budget Participatif, bien au contraire. Il estime toutefois que beaucoup d'améliorations peuvent être apportées. L'entretien du patrimoine et des établissements scolaires, par exemple, relève de la responsabilité de la mairie d'arrondissement et doit être financé chaque année sans attendre d'être voté dans le cadre du Budget Participatif. Concernant les chiffres de participation des habitant.e.s à la nouvelle édition du Budget Participatif, M. FORT sait que certaines personnes ont voté quatre fois en faveur de leur propre projet. Peut-être que la participation des habitant.e.s est en hausse mais les chiffres ne permettent pas de l'affirmer avec certitude car elles sont trompeuses.

Mme CORDEBARD considère comme très positif que les habitant.e.s s'emparent des sujets qui concernent la vie de leur quartier. Il ne faut pas les censurer lorsqu'ils proposent des projets pour améliorer la vie dans les établissements scolaires fréquentés par leurs enfants. En revanche, si M. FORT connaît des personnes

qui ont voté quatre fois en faveur de leur propre projet, il devrait les signaler à la mairie car il s'agit d'une tricherie. Cependant, la plupart des citoyen.ne.s ne trichent pas mais votent une seule fois. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DEVE 80 – Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 3981 34 euros en investissement

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que, pour un bon nombre d'enfants, le repas servi dans les écoles à midi est le plus complet et équilibré de la journée. Par conséquent, la Caisse des Écoles présidée par la Maire du 10^e arrondissement porte une attention particulière au service de restauration scolaire. Des innovations importantes y ont été introduites, telles que l'utilisation de plateaux en inox. L'expérimentation a démarré, il y a un peu plus de deux ans, dans les collèges et les écoles élémentaires ayant une cantine commune. Les plateaux en inox ont ensuite été déployés dans l'ensemble des collèges et des écoles élémentaires de l'arrondissement en permettant de réaliser des gains dans plusieurs domaines. Tout d'abord, la sortie du plastique, les plateaux traditionnellement utilisés dans la restauration scolaire étant en plastique. Ensuite, la baisse substantielle de la quantité d'eau et de produits lessiviels nécessaires au nettoyage, ce qui représente une économie de 30%. À cela s'ajoutent la diminution du poids porté par les équipes et les enfants, une meilleure répartition des portions et une réduction du gaspillage alimentaire grâce à une consommation plus raisonnée.

Mais la grande évolution des dernières années en matière de restauration scolaire concerne la qualité de l'alimentation, avec près de 89% de produits durables et issus de l'agriculture biologique dans les assiettes des enfants. M. ALGRAIN saisit l'occasion pour saluer le travail réalisé par la directrice de la Caisse des Écoles du 10^e, Béatrice LILIENFELD, qui est partie exporter son savoir-faire dans le 19^e et à laquelle succède Virginie BELIN. Il termine son intervention en rappelant que les cantines des écoles du 10^e sont en train de mettre en place un projet complètement novateur en proposant une alternative végétarienne aux plats carnés deux fois par semaine.

Mme DIABY indique que la délibération DEVE 80 s'inscrit dans une démarche globale à la croisée de l'écologie, de la santé publique et de l'éducation. Les plateaux en inox représentent une amélioration

concrète pour les enfants et les agents – moins de plastique, moins de produits chimiques et plus de durabilité. Ils sont également le symbole d'une ville qui a fait le choix d'investir dans une restauration plus respectueuse de l'environnement et de la santé. En tant qu'élue chargée de la Petite Enfance, Mme DIABY souhaite insister sur le fait que les choix opérés pour les élèves des écoles et des collèges résonnent également pour les plus jeunes. À partir de la maternelle, et même de la crèche, les repas collectifs constituent des temps d'apprentissage. Ils ne servent pas seulement à nourrir les enfants mais aussi à structurer des habitudes alimentaires, à sensibiliser à l'équilibre, à éveiller au goût et à transmettre un rapport au monde et à l'environnement.

Si l'on veut que les enfants grandissent en bonne santé, avec une conscience écologique et sociale, il faut commencer par les produits que l'on sert dans leurs assiettes. La délibération DEVE 80 participe à la dynamique municipale en faveur d'une alimentation durable et équitable, accessible à toutes et tous dès le plus jeune âge. C'est un message fort pour les familles du 10^e arrondissement et pour l'avenir de leurs enfants. Mme DIABY termine son intervention en remerciant les équipes éducatives et celles de la Caisse des Écoles qui permettent à la Ville de tenir ses engagements et ses paris ambitieux.

Mme CORDEBARD souhaite, elle aussi, remercier toutes celles et ceux qui ont permis au 10^e de parcourir un très long chemin dans l'espace de deux mandatures, et notamment M. ALGRAIN et les élu.e.s qui siègent à la Caisse des Écoles. Les parents d'élèves ont pu constater que leurs mauvais souvenirs liés à la cantine appartiennent désormais au passé et se félicitent des changements opérés au bénéfice de leurs enfants. Le 10^e arrondissement est par ailleurs parmi les mieux classés dans le domaine de la restauration scolaire, grâce également au fait qu'il a hérité d'un système, mis en place par Jean-Pierre LEROUX, de cuisine préparée sur place ou préparée à proximité de l'école et livrée au moment du service. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

En tant que présidente de la SEM Paris Commerces, Mme CORDEBARD quitte la salle le temps du débat et du vote de la délibération DAE 67. M. ALGRAIN préside la séance à sa place.

2025 DAE 67 – Bail emphytéotique administratif à la SEM Paris Commerces pour des locaux commerciaux (8^e, 10^e, 14^e et 18^e)

Rapporteure : Enora BRETON

Mme BRETON indique que la Ville a acquis par préemption deux locaux situés respectivement au 10 rue Sainte-Marthe et au 22 rue Jean-et-Marie-Moinon, locaux qui avaient été transformés en locations touristiques saisonnières. Conformément à la procédure habituelle, la Foncière Paris Commerces devait les racheter à la Ville et en confier la gestion à la SEM Paris Commerces. Cependant, en raison des travaux à mener dans ces locaux et, surtout, de la nature de l'activité que la municipalité et les acteurs du quartier souhaitent y implanter, c'est-à-dire de l'artisanat d'art, les exigences de rentabilité fixées par la Foncière et par la Banque des Territoires, qui devaient permettre leur achat, n'étaient pas atteintes. La délibération DAE 67 propose de contourner cette difficulté en intégrant les deux locaux de Sainte-Marthe à un bail emphytéotique directement établi entre la Ville et la SEM Paris Commerces qui permettra de passer outre le rachat par la Foncière.

Ce bail, qui existait déjà et qui est renouvelé, concerne des locaux situés dans plusieurs arrondissements et à divers stades de commercialisation permettant de trouver un équilibre global. Il comporte une clause de destination qui engage la SEM à implanter dans ces locaux du commerce de proximité, des activités artisanales ou d'animation exclusivement. En cas d'adoption de cette délibération, les deux locaux du quartier de Sainte-Marthe pourront être intégrés au bail emphytéotique à partir du 1^{er} janvier 2026, après la réalisation des travaux, et rejoindre ainsi les 35 locaux actuellement gérés dans le 10^e arrondissement par la SEM Paris Commerces. Mme BRETON saisit l'occasion pour saluer l'investissement des artisans et des collectifs de Sainte-Marthe qui sont mobilisés depuis longtemps pour préserver l'identité artisanale, culturelle et populaire de leur quartier, ainsi que le travail mené par les cabinets municipaux, les équipes de Paris Commerces et les élu.e.s de la majorité, en particulier son prédécesseur David DELPLANQUE.

M. JOUSSELLIN revient sur le travail mené collectivement depuis 2020 en faveur du quartier de Sainte-Marthe. Cette délibération s'ajoute à une série d'avancées importantes, telles que le budget de 4 millions d'euros voté par la Ville de Paris, le vote du Budget participatif, la nouvelle réglementation du changement d'usage pour lutter contre les meublés touristiques, l'adoption du Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLU-b), la préemption d'un atelier-logement et la mise en place d'un comité de pilotage. Tout en se félicitant des réussites obtenues, M. JOUSSELLIN déplore la lenteur de l'action publique en rappelant que les deux locaux du quartier de Sainte-Marthe ont été préemptés il y a plusieurs mois. S'il existe des délais juridiques qu'il faut respecter, il est nécessaire de faire en sorte que l'action publique soit plus visible et, surtout, plus rapide.

M. JOUSSELLIN remercie Enora BRETON et Nicolas BONNET-OULALDJ qui, dans le 10^e arrondissement et à la Mairie de Paris respectivement, ont fait preuve d'une volonté sans faille et d'une grande énergie pour faire avancer les choses. Toutefois, les élu.e.s communistes estiment qu'il faut accélérer les efforts dans les années à venir en préemptant plus de locaux, en créant un Vital'Quartier 3 avec la SEM Paris Commerces pour préserver les activités artisanales dans le quartier de Sainte-Marthe et déléguer le droit de préemption, ou en encadrant les loyers des locaux commerciaux.

M. RAIFAUD souligne l'importance que Sainte-Marthe revêt pour la majorité municipale en tant que quartier d'artistes et d'artisans et en tant que lieu emblématique de la lutte contre la spéculation immobilière, la création de Airbnb et la gentrification. Il est essentiel de démonter le mécanisme qui consiste à investir pour attirer les touristes dans un quartier rendu vivant par la présence d'artistes et d'artisans et, en même temps, à priver ces derniers des espaces où exercer leur activité. Le groupe écologiste a été à l'origine de la demande de crédits pour l'acquisition de ces espaces et les habitantes et habitants se sont également mobilisés via le Budget participatif. Malheureusement, à ce jour, le résultat est assez modeste, avec seulement deux locaux acquis mais dont il faut se satisfaire de leur retrait des sites de location saisonnière. D'autres avancées s'imposent, notamment en ce qui concerne les locaux en pied d'immeuble. Le groupe écologiste avait suggéré d'entamer une discussion avec les propriétaires d'immeubles pour mettre en place un quartier d'ateliers artisanaux comme dans le 20^e arrondissement. Préserver l'identité de Sainte-Marthe ne signifie pas seulement lutter contre les spéculateurs et les plateformes touristiques mais aussi faire en sorte que les artistes et les artisans déjà sur place ne soient pas obligés de partir à cause de loyers prohibitifs et que d'autres viennent s'y installer.

M. CLERWALL rejoint la séance.

M. FORT observe que le combat mené pour préserver l'identité du quartier de Sainte-Marthe est symbolique de l'action de la majorité municipale. En effet, au-delà des grands et longs discours prononcés dans les différents conseils d'arrondissement, sur les cinq dernières années seulement deux locaux d'une vingtaine de mètres carrés chacun ont été préemptés sur 120 qu'en possède le promoteur immobilier. Pour M. FORT la méthode adoptée n'est pas la bonne et, s'il sait bien qu'il est compliqué pour la mairie d'arrondissement d'agir, cela n'empêche que son action se solde sur un échec.

M. ALGRAIN remercie les intervenants et met la délibération DAE 67 au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Mme CORDEBARD réintègre la séance.

2025 DAE 160 – Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens

Rapporteuse : Enora BRETON

Mme BRETON indique que la délibération DAE 160 porte sur deux points dont le premier, et le plus important, concerne la prolongation de six mois de la délégation de service public pour la gestion des marchés découverts. Si elle est approuvée, cette prolongation amènera à la fin de l'actuelle délégation en juillet 2026. Deux marchés se trouvent dans le 10^e arrondissement : Alibert, qui est géré par le Groupe Bensidoun, et le marché du boulevard de la Villette (en commun avec le 19^e), qui est géré par la société Dadoun. Les délégataires assument l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements et participent au traitement des déchets dont la collecte et le nettoyage sont effectués en régie par la Ville. La prolongation proposée vise à permettre de poursuivre le travail amorcé en termes de dynamisation, de renforcement du pouvoir d'achat et de réduction des déchets. Le deuxième point concerne la gratuité du stationnement pour les commerçants en dehors des horaires de marché, afin qu'ils puissent notamment livrer leur clientèle.

M. RAIFAUD souligne le fait que la mécanique qui est en train de se mettre en place a pour objectif de laisser du temps pour réfléchir aux dispositions à prendre, compte tenu des évolutions qui sont souhaitées et souhaitables dans la gestion des marchés découverts. Il profite de l'occasion pour rappeler la proposition du groupe écologiste d'installer un marché découvert sur la place Jan-Karski.

M. FORT votera en faveur de la délibération DAE 160 car elle permet de repousser le choix du gestionnaire de quelques mois et de prendre le temps pour réfléchir à ce que la collectivité souhaite pour ses marchés. À ce propos, il estime que la gestion de ces derniers n'est absolument pas au niveau requis. C'est extrêmement dommage, les marchés étant des lieux de vie qui mériteraient d'être fréquentés davantage par les habitants.e.s. L'actuel gestionnaire et la Ville de Paris n'ont pas su anticiper l'évolution des habitudes de consommation et, par conséquent, n'ont pas su intégrer des services complémentaires qui auraient pu permettre de continuer à avoir de l'affluence.

Mme BRETON répond à M. RAIFAUD qu'en ce qui concerne l'installation d'un marché découvert sur la place Jan-Karski, on attend les résultats d'une étude menée par la SNCF pour savoir si elle est possible. Mme BRETON rappelle également que les investissements pour les marchés sont considérables. Pour celui de Saint-Martin, par exemple, 1,4 million d'euros ont été investis en travaux d'entretien depuis 2018. À propos des gestionnaires, elle est d'accord que des points d'amélioration sont à envisager. Désormais, le 10^e arrondissement effectue un suivi plus régulier des gestionnaires en fixant des rendez-vous avec eux tous les deux mois et les pousse à renforcer leurs liens de partenariat avec différents interlocuteurs comme les services de la Ville et les bailleurs sociaux.

Mme CORDEBARD remercie Mme BRETON pour son investissement auprès des gestionnaires des marchés du 10^e et pour avoir travaillé avec les commerçants du marché Saint-Martin afin de permettre la finalisation des travaux de plomberie et de peinture pendant l'été. Elle est d'accord avec M. FORT que certaines habitudes devraient être changées, comme la fermeture des commerces entre midi et 14 heures qui ne se conforme pas aux modes de vie et aux exigences des riverains. Il faut réussir à donner au marché Saint-

Martin la même attractivité dont profite le marché Saint-Quentin, qui est devenu un véritable espace de convivialité.

M. FORT souhaite revenir sur les travaux effectués au marché Saint-Martin qui, à son avis, ne sont pas satisfaisants. En considérant l'état du plafond, les problèmes de fuites d'eau et de canalisations ainsi que la dégradation de l'entrée du parking, il se demande où le 1,4 million d'euros est passé. Encore un autre commerçant est parti cet été et, à ce propos, M. FORT fait noter qu'il a été demandé aux commerçants de fermer pendant un mois tout en payant leur loyer.

Mme CORDEBARD précise qu'il était bien prévu, dans le système de gestion du marché, que les commerçants ne paient pas de loyer pendant le mois de fermeture. Si M. FORT le souhaite, elle pourra lui faire parvenir la liste des travaux effectués avec leurs dates. En revanche, elle est d'accord avec lui sur la nécessité de continuer à travailler pour améliorer l'attractivité du marché Saint-Martin. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DEVE 61 – Dénomination Jardin Blanche Hoschedé attribuée à l'espace vert situé 18 rue du Chalet (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que le vendredi 19 septembre, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine, l'association Sine Qua Non a organisé une course qui passait par le jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini, la bibliothèque Claire Bretécher, le TEP Agnès Tirop, la place Angélique-du-Coudray et l'école Annette Zaidman. Ces lieux sont emblématiques de la volonté de la majorité municipale de rendre aux femmes la place qui leur est due dans l'espace public. M. JOUSSELLIN remercie l'association Histoire & Vies du 10^e qui a contribué à cette démarche de féminisation de la ville en proposant plusieurs noms de femmes qui n'avaient pas encore été honorées. C'est le cas de Marie-Louise Bouglé, pour laquelle l'apposition d'une plaque commémorative sera votée grâce à la délibération DAC 307, et de Blanche Hoschedé à laquelle il est proposé de rendre hommage en donnant son nom à l'espace vert situé au 18 rue du Chalet.

Peintre impressionniste, belle-fille de Claude Monet, Blanche Hoschedé est née en 1865 rue des Petites Écuries dans le 10^e. Lorsque M. GUTTERMANN avait présenté en mai 2025 un vœu proposant sa dénomination, ce choix n'avait pas fait l'unanimité au sein du Conseil d'arrondissement. À ce propos, M. JOUSSELLIN souhaite rappeler que le vœu a été adopté à 66% des élu.e.s. Il estime qu'il n'est pas cohérent de se battre ensemble contre un président de la République qui ne respecte pas les résultats du suffrage universel et, en même temps, de trouver anormal qu'un vœu adopté par les deux-tiers des membres d'un conseil municipal soit mis en œuvre. M. JOUSSELLIN est très fier de cette dénomination car elle s'inscrit parfaitement dans la politique mémorielle du 10^e qui souhaite faire connaître de nouveau des personnes que l'Histoire a oubliées. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la peinture, où les artistes femmes sont restées trop longtemps dans l'ombre de leurs homologues masculins.

M. JOUSSELLIN a entendu les arguments de ses collègues qui se sont prononcés contre la dénomination de Blanche Hoschedé. Il pense toutefois que lorsqu'on veut parvenir à l'égalité, on entend toujours de bons arguments qui invitent à prendre du temps et à attendre. Et pourtant, c'est ensemble que la majorité municipale lutte pour l'égalité femme/homme de la masse salariale, pour la création de foyers destinés aux femmes victimes de violences conjugales et pour la mise en place du congé menstruel. De la même manière, il ne doit pas y avoir de bons arguments qui retardent la féminisation de l'espace public. Tant que Mme CORDEBARD, Mme PATRICE, Mme CHIUSANO et lui-même seront élu.e.s du 10^e ils avanceront et accéléreront cette démarche qui sert à améliorer la place des femmes dans la société.

M. JOUSSELLIN est soulagé que la majorité puisse continuer à travailler dans l'intérêt des habitant.e.s du 10^e, s'il s'agit là du seul point de désaccord.

M. FORT remarque que les groupes de la majorité municipale font parfois semblant de s'opposer sur des micro-sujets mais trouvent toujours un accord pour gouverner ensemble. L'intervention de M. JOUSSELLIN est pratiquement en totalité hors-sujet car aucun membre du Conseil d'arrondissement ne remet en cause le fait de rendre hommage à Blanche Hoschedé, ni la nécessité de féminiser l'espace public. M. FORT estime qu'il y avait une opportunité de faire vivre la démocratie participative, et elle n'a pas été saisie. Les riverains et les usagers du jardin devraient pouvoir s'approprier ce lieu de vie, de rencontre et d'échange, en lui donnant le nom qu'ils souhaitent à partir peut-être d'une liste de figures féminines liées au 10^e arrondissement fournie par la municipalité.

M. RAIFAUD souligne que le jardin de la rue du Chalet se trouve juste à côté du quartier Sainte-Marthe, un quartier qui s'est fortement mobilisé pour défendre son identité. Il regrette que la municipalité ne se soit pas appuyée sur la mobilisation des habitant.e.s pour décider avec eux la dénomination du jardin. À ce propos, M. RAIFAUD rappelle que le square Alban-Satragne porte le nom d'un homme, un ancien conseiller municipal – alors qu'il se trouve sur l'emplacement d'une ancienne prison pour femmes. La différence des points de vue sur la question de la mémoire des lieux entre les membres de la majorité municipale est petite

mais réelle, et les élu.e.s écologistes estiment que le choix des dénominations doit être pris collectivement par toutes les personnes qui vivent sur ces lieux.

M. RAIFAUD se réjouit que sur les sujets fondamentaux les groupes de la majorité municipale soient essentiellement en accord.

Mme CORDEBARD précise qu'il existe différents chemins permettent de changer la dénomination des espaces publics. Parfois c'est la Maire de Paris qui propose des noms – comme dans le cas du jardin Villemain-Mahsa Jîna Amini –, parfois ce sont des associations comme Histoire & Vies du 10^e, parfois c'est une démarche plus globale – comme dans le cas des passerelles sur le canal Saint-Martin – et parfois c'est une démarche participative. Toutes ces méthodes sont bonnes pour atteindre l'objectif poursuivi par la majorité municipale, celui de rendre aux femmes la place qui leur est due dans la ville. Madame la Maire souscrit au souhait exprimé de faire participer davantage les citoyen.ne.s aux décisions qui les concernent, et estime que les occasions de le faire ne manqueront pas à l'avenir. Puis elle propose aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	14	CONTRE	
Abstentions	7	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2025 DLH 215 – Réalisation 16 rue Bichat (10^e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par la RIVP – Subvention (399 915 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle qu'en 2020 l'actuelle majorité municipale s'était engagée auprès des électrices et des électeurs du 10^e à créer 1 500 logements sociaux au cours de la mandature. Il n'a pas toujours été simple de respecter cet engagement, la majorité ayant parfois dû se heurter à des oppositions au sein même du Conseil d'arrondissement, mais les objectifs auront été tenus. M. JOUSSELLIN fournira les chiffres exacts en novembre, une fois que les dernières créations auront été votées. Bien évidemment, cela n'a pas résolu la crise du logement, qui s'est accentuée au niveau national durant ce mandat avec une baisse drastique des mises en chantier. Le 10^e arrondissement partait de tellement bas en 1915 qu'il n'en est même pas au 25%. Dans les années à venir, il faudra donc continuer au même rythme, voire plus rapidement à créer du logement social en utilisant tous les leviers disponibles, tels que la préemption, la surélévation, le conventionnement et également la construction lorsque cela est possible.

La municipalité doit également s'attaquer résolument à la vacance du logement, qui représente un sujet majeur dans le 10^e. M. JOUSSELLIN souligne le fait que la délégation au logement est une délégation sociale et écologique et que, par conséquent, la rénovation des logements est censée répondre aux défis environnementaux. C'est le cas pour le programme de rénovation de 32 logements qui est proposé ce soir au vote des élu.e.s. Ces logements s'ajouteront aux plus de 600 logements sociaux déjà rénovés au cours de la mandature. La rénovation de 32 logements sociaux au 16 rue Bichat permettra une économie d'énergie de 53% et une baisse des factures d'énergie de 455 euros par an, par logement et par ménage. Il est ainsi proposé de voter une subvention de 399 915 euros, afin que la RIVP puisse réaliser ce programme de travaux qui seront livrés en 2029.

Mme CHIUSANO indique que les délibérations DLH 177, 184 et 215 illustrent parfaitement les deux enjeux majeurs sur lesquels la Ville de Paris s'est engagée : le logement social et l'adaptation aux effets du changement climatique. En effet – comme M. JOUSSELLIN l'a indiqué –, l'adoption de la délibération DLH 215 permettra une réduction de la moitié des émissions des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. Celle des délibérations DLH 177 et 184 permettra la rénovation de 21 autres logements sociaux, situés respectivement au 10 rue d'Enghien et au 3bis Cité Hauteville et gérés par la RIVP et par Élogie-SIEMP.

Il s'agit donc d'une cinquantaine de logements sociaux sur les 5 000 que la Ville de Paris contribue à rénover chaque année. Le 10^e arrondissement participe ainsi à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie, qui prévoit une réduction de la moitié des émissions locales des gaz à effet de serre et une baisse de 35% des consommations locales d'énergie. Ce petit pas est immense pour les familles qui verront leur qualité de vie s'améliorer alors que les pics de chaleur se répètent chaque année et que les prix de l'énergie pèsent sur les familles les plus fragiles. La Mairie du 10^e a donné la priorité aux logements sociaux des quartiers populaires et Mme CHIUSANO rappelle qu'en 2020 a été lancé un vaste projet visant à rénover les 430 logements du bailleur Élogie-SIEMP situés à La Grange-aux-Belles, avec un investissement de 15 millions d'euros.

Les études démontrent qu'en 2050 il sera fréquent et normal d'atteindre les 50° à Paris. Il est donc nécessaire de massifier l'intervention sur le bâti. Dans le 10^e, le mouvement est bien engagé avec 1 200 logements sociaux qui ont été rénovés ou sont en cours de rénovation depuis 2020. Mme CHIUSANO souligne que les demandeurs de logement social restent cependant très nombreux : 120 000 à Paris dont 6 000 dans le 10^e arrondissement. Depuis que la gauche est aux responsabilités, le parc social a doublé en dépassant les exigences de la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Le budget a été multiplié par deux en dépassant le Fonds national d'Aide à la Pierre pour l'ensemble du pays. Mais les délais d'attente sont encore trop longs pouvant atteindre les 70 mois. La gauche doit continuer à défendre son modèle de logement pour toutes et tous contre la droite parisienne qui le remet régulièrement en question. C'est un engagement résolu pour l'adaptation au changement climatique et le logement qui doit se poursuivre et s'amplifier.

Mme CORDEBARD rappelle que le Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris court jusqu'à 2030 et que les travaux de rénovation des logements sociaux permettront aux locataires de réaliser une économie de 60% sur les factures d'énergie. Les chiffres donnés par Mme CHIUSANO sont très flatteurs pour la Ville de Paris, qui s'est pleinement engagée dans son programme de rénovation, mais catastrophiques à l'échelle de la France. En effet, la crise du logement touche non seulement les métropoles mais aussi les villes moyennes, et tout particulièrement les villes côtières et les villes touristiques où le phénomène de l'« airbnbisation » a explosé et où les jeunes ne trouvent plus à se loger. Il est nécessaire de récupérer le plus possible de logements vacants pour permettre aux jeunes générations de vivre, à leur tour, le rêve parisien. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DSOL 148 – Subventions (25 000 euros) à 13 associations et convention annuelle avec 8 associations au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarités 10^e arrondissement 2025

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER explique que dans le cadre de la territorialisation de l'action publique parisienne, afin de renforcer le rôle des mairies d'arrondissement dans l'animation de l'action sociale et en appui au tissu associatif, un Fonds d'animation locale Solidarités a été créé. Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 500 000 euros pour Paris, qui a été répartie entre les arrondissements au prorata de leur population avec une majoration pour ceux qui comptent des quartiers populaires. Son objectif est de financer des projets permettant l'amélioration de la situation sociale des habitants et portant une attention particulière aux plus vulnérables.

Une enveloppe de 25 000 euros a ainsi été mise à disposition du Fonds d'animation locale Solidarités du 10^e, attribuée sur la base des priorités issues de la Feuille de Route sociale de l'arrondissement. Elle permet de renforcer la cohésion sociale et l'inclusion dans le cadre d'un appel à projets définissant des axes autour de l'accès aux droits, des familles, de la prévention des violences, de l'exclusion, du handicap, des seniors et de l'inclusion numérique. Ce sont 37 projets portés par 300 associations qui ont été déposés. Seulement 34 ont été examinés – les trois autres ont été écartés car considérés comme non pertinents – par une commission composée de sept élu.e.s, de la Direction générale des services et de la directrice de la Maison des Solidarités.

Finalement, 13 projets ont été retenus représentant un engagement pour l'innovation et la proximité, au service des habitant.e.s les plus vulnérables du 10^e. Il s'agit de :

- Espace Universel, avec un projet sur un point refuge femmes en danger ;
- Association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, avec un projet de soutien administratif aux familles en difficulté et temps conviviaux ;
- Le Pari's des Faubourgs, avec un projet de séjour familles ;
- Aux Captifs la Libération, avec un projet d'action de proximité auprès des personnes en situation de grande précarité ;
- Les Petits Frères des Pauvres, avec un dispositif itinérant pour aller à la rencontre des personnes âgées isolées ;
- Axes Pluriels, avec un projet de sortie à la mer pour les familles hébergées en structure d'urgence ;
- Compagnie KeatBeck, avec un projet artistique et culturel destiné aux seniors ;
- Ici Même et Là Aussi, avec un projet de théâtre documentaire intergénérationnel ;
- Kocoya ThinkLab, avec un projet d'ateliers numériques intergénérationnels ;
- Konexio, avec un parcours d'apprentissage au numérique ;
- Balance ta Pepite, avec un atelier créatif autour du conte et de la narration ;
- ACORT, avec la mise en place de permanences sociales et juridiques ;
- Les Pas d'Côté, avec un projet de déambulation de clowns et de médiation sociale.

Mme SCHERER souligne la vivacité, la diversité et l'énergie du tissu associatif du 10^e. C'est aussi le rôle d'une mairie d'arrondissement de pouvoir soutenir au plus près des projets associatifs.

Mme JUILLET indique que la délibération DSOL 148 est symboliquement importante pour les messages qu'elle véhicule, celui de la territorialisation et du rôle des arrondissements dans la mise en place et le développement d'une politique publique, et celui de la recherche de l'échelon le plus adéquat pour répondre aux besoins des habitant.e.s et aider au financement de projets à destination des plus fragiles. La création de ce Fond d'animation locale Solidarités s'inscrit dans l'acte 2 de la territorialisation de l'action publique parisienne. Les projets lauréats adhèrent aux priorités définies par la Feuille de Route sociale du 10^e et l'ancrage des associations dans le territoire a été déterminant dans l'arbitrage. Les priorités de l'arrondissement – l'accès aux droits, l'accompagnement à la parentalité, la prévention des rixes, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accessibilité universelle et la lutte contre l'isolement des seniors – ont été malmenées par l'État et par sa redéfinition de la Politique de la Ville.

La territorialisation, installée étape après étape depuis 15 ans par Bertrand DELANOË puis par Anne HIDALGO, répond à des critères démocratiques. Les concertations, les conseils de quartier, le Budget Participatif, le dispositif « Embellir votre quartier » et les référents de quartiers pour la propreté et la sécurité représentent l'illustration d'une administration municipale au plus près des habitants et de leurs aspirations légitimes. Mais tout cela était « avant » qu'un texte de loi ne soit adopté un peu en catimini en

plein été : la proposition de loi visant à réformer le mode de désignation des membres du Conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille, dite « réforme PLM ». Mme JUILLET souhaite souligner qu'une des conséquences de son adoption est la remise en cause du rôle des arrondissements. La réforme PLM nie leur taille et leur démographie mais aussi leurs particularités, aucun arrondissement parisien n'étant comparable à un autre. Cette délibération est une illustration parfaite de ce qu'il faut préserver : l'émergence de projets et d'actions de développement tenant compte des besoins sociaux propres à chaque territoire.

Mme DUMOULIN revient sur le fait que la délibération illustre les vertus de la territorialisation et donc, en miroir, les vices de la déterritorialisation qui s'annonce. Territorialiser signifie pouvoir travailler au plus près des besoins du terrain à l'échelle de chaque micro-quartier. Cela repose sur des acteurs solides, créatifs, engagés et compétents. Mme DUMOULIN salue la méthode qui a été adoptée dans le 10^e, qui relève des décisions prises par la mairie d'arrondissement et qui permet la constitution d'un véritable travail collégial, avec une phase importante de préparation et d'expertise réalisée par la Direction générale des services et par la Maison des Solidarités et, ensuite, une phase de réalisation rendue possible par la richesse des toutes les composantes de la majorité municipale. Parmi les associations soutenues par la délibération DSOL 148, figurent de nouveaux venus qui participent à la coordination senior du 10^e et que Mme DUMOULIN souhaite remercier.

Mme CORDEBARD convient avec ses collègues que cette délibération est une illustration, parmi d'autres, des choix forts qui ont été faits par la majorité municipale du 10^e. Ces choix répondent à des problématiques précises du territoire et dont le poids dans les finances de la Ville pèse moins que les bénéfices apportés. Dans les semaines et mois à venir, les élu.e.s devront œuvrer pour faire en sorte d'expliquer aux habitant.e.s les risques qu'ils encourent et pour reconstruire une gouvernance parisienne. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Elle annonce que Mme PATRICE et M. JOUSSELLIN ne prendront pas part au vote des délibérations DLH 184 et DSOL 133 respectivement.

2025 DAC 48 – Subventions (21 000 euros) et conventions d'équipement avec 3 associations parisiennes en soutien à leurs plans d'investissement

2025 DAC 224 – Subventions (22 000 euros) aux associations Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e), Centre Medem Arbeter Ring (10^e) et Le Petit Ney (18^e) et signature d'une convention

2025 DAC 303 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Tommy Fallot au 17 rue des Petits-Hôtels à Paris 10^e

2025 DAC 307 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Louise Bouglé au 18 rue des Messageries à Paris 10^e

2025 DAC 382 – Subventions (12 000 euros) à 4 associations et signature de deux conventions au titre d'une partie du Fonds d'Animation Locale Culture (FAL Culture) attribué au 10^e arrondissement

2025 DAE 10 – Budget Participatif Parisien – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (782 000 euros) en faveur de 15 structures lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire

2025 DAE 47 – Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2025 DASCO 45 – Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025

2025 DASCO 67 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros)

2025 DASCO 68 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)

2025 DASCO 70 – Collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros)

2025 DASCO 75 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

2025 DASCO 99 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

2025 DDCT 46 – Mise en œuvre du Pacte Parisien pour les quartiers populaires 3^e enveloppe (subventions de 87 096 euros à 22 associations pour le financement de 24 projets)

2025 DDCT 145 – Subventions (52 900 euros) à 24 associations pour le financement de 29 projets dans les quartiers populaires parisiens (3^e enveloppe)

2025 DDCT 146 – Transformations Olympiques – Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025

2025 DDCT 147 ARJ – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » – Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens

2025 DDCT 162 – Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4

2025 DEVE 66 – Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

2025 DEVE 92 – Subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du Budget Participatif

2025 DFPE 7 – Subvention (220 106 euros) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris

2025 DFPE 23 – Subvention (4 708 858 euros), avenant n°1 à l'association La Maison Kangourou (LMK) du 10^e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 122 – Subventions (152 600 euros) à 6 associations pour des actions renforçant le lien parents-enfants à PC et dans le 10^e, 12^e, 13^e et 18^e, avec 2 conventions annuelles et 3 avenants

2025 DLH 147 – Réitération et modification des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par VILOGIA

2025 DLH 177 – Réalisation 10 rue d'Enghien (10^e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par la RIVP – Subvention (80 861 euros)

2025 DLH 184 – Réalisation 3bis Cité Hauteville (10^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (285 120 euros)

2025 DPE 39 – Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

2025 DSOL 133 – Accès aux Droits et Besoins Fondamentaux

2025 DSP 49 – Dotations (2 116 142 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs

2025 DVD 29 – Parc de stationnement Bercy Seine (12^e) – Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar

2025 DVD 57 – Subventions et conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

2025 DVD 98 – Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20 (-1 DLH 184 ; -1 DSOL 133)	CONTRE	
Abstentions		NPPV	Mme PATRICE pour la DLH 184 ; M. JOUSSELLIN pour la DSOL 133.
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

Mme CORDEBARD invite M. BONNIER à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒUX

M. BONNIER présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2025 11 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT ET DE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS

Considérant que l'Aide Médicale d'État (AME) s'adresse depuis sa création par la loi du 27 juillet 1999 aux étrangers en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois et gagnant moins de 10 339 euros par an (pour une personne seule) ;

Considérant que 466 000 personnes (ayants-droits inclus) bénéficiaient de ce dispositif fin 2024 en France métropolitaine, 30% d'entre eux se concentrant à Paris (62 000 bénéficiaires) et en Seine-Saint-Denis (55 000 bénéficiaires) ;

Considérant que l'augmentation du coût de l'AME ces dernières années (qui s'établit au global à 1,4 milliard d'euros, soit 0,5% des dépenses nationales de santé) est directement liée à celle du nombre de bénéficiaires, le montant moyen des dépenses par bénéficiaire restant néanmoins stable ;

Considérant que le non-recours à l'AME, en raison de démarches administratives lourdes et complexes, est évalué autour de 50% des bénéficiaires potentiels ;

Considérant que, selon le rapport Evin-Stefanini remis au Gouvernement fin 2023, l'AME constitue désormais la prestation gérée par l'Assurance Maladie dont le taux de contrôle est le plus élevé (14% des dossiers traités font l'objet d'un second contrôle a posteriori), avec un taux d'anomalies détecté après traitement des demandes inférieur à 3% ;

Considérant que les bénéficiaires de l'AME subissent, du fait de leur statut, des discriminations dans leurs accès aux soins, ainsi que le relevait en 2023 une publication diffusée sous l'égide du Défenseur des Droits ;

Considérant que l'AME concerne donc une population particulièrement fragile, en situation de précarité financière et administrative, et relève d'un triple enjeu de solidarité, de santé publique et de maîtrise des dépenses permettant aux étrangers en situation irrégulière d'accéder aux soins et d'améliorer ainsi l'état de santé de l'ensemble de la population ;

Considérant qu'au nom du fantasme d'un « appel d'air » ou d'un « tourisme médical » en décalage total avec la réalité et contredit par l'ensemble des très nombreuses études et rapports administratifs publiés sur

le sujet ces dernières années, l'AME est régulièrement remise en cause dans le débat public, par des forces politiques d'extrême droite mais de plus en plus fréquemment par une partie de la droite républicaine ;

Considérant les projets de décret transmis début septembre par le gouvernement Bayrou au Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, et retirés depuis, visant à revoir les conditions d'accès et les ressources pour bénéficier de l'AME, à réduire la liste des soins de santé pris en charge et enfin à prendre en compte les ressources de l'ensemble du foyer pour attribuer les droits, ce qui aurait eu notamment pour conséquence de fragiliser l'accès aux soins des femmes ;

Considérant les autres projets de décrets du gouvernement Bayrou, également retirés, visant à doubler les franchises médicales sur les médicaments, les participations forfaitaires sur les consultations et le transport sanitaire, augmentant le reste à charge de l'ensemble des patients ;

Considérant que le 10^e arrondissement compte sur son territoire de nombreux primo-arrivants qui seraient directement menacés par une restriction de l'AME ;

Considérant l'action de la Maire et des élu.e.s de la majorité municipale du 10^e pour renforcer l'accès à une offre de soins de proximité pour toutes et tous, qui s'est notamment traduit par la sauvegarde du centre de santé Richerand ;

Considérant la volonté exprimée par le nouveau chef du gouvernement lors de la passation de pouvoirs d'engager des ruptures de fond et de forme ;

Le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- ***Le chef du gouvernement puisse rompre effectivement avec la remise en cause électorale des droits des étrangers et des malades, en s'engageant à ne pas reprendre dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 les propositions de remise en cause de l'Aide Médicale d'État et de doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires, telles qu'envisagées par le gouvernement Bayrou avant sa démission.***

M. JOUSSELLIN rappelle que son engagement politique s'est traduit, au départ, par la lutte contre l'extrême droite et en faveur des droits des personnes migrantes. À cela s'est ajouté le combat pour un accès égalitaire aux soins, dont la défense de l'Aide Médicale d'État fait partie. Les manifestations pour la défense de l'AME – auxquelles il a participé – ont été nombreuses, à l'instar des pétitions signées à chaque tentative de régression depuis l'époque de Nicolas SARKOZY, des communiqués écrits et des réunions inter-organisations.

Et pourtant, au bout de 15 ans, M. JOUSSELLIN admet que lorsque les projets de décret du gouvernement BAYROU ont été transmis au conseil de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie début septembre, il n'a pas réagi. D'une part, il était trop occupé à contester le projet de budget dans sa globalité, la volonté de supprimer deux jours fériés et la remise en cause des affections de longue durée (ALD) et, d'autre part, il était peut-être un peu lassé d'avancer toujours les mêmes arguments sur la nécessité de défendre, coûte que coûte, l'AME – qui ne représente que 0,5% des dépenses de santé – et de répéter qu'un virus ne fait pas la différence entre une personne avec ou sans papiers. M. JOUSSELLIN l'exprime car c'est selon lui là que le danger arrive le plus fort : quand les personnes les plus engagées sur une question ne réagissent plus. Dans un contexte de montée inexorable des idées d'extrême droite en France, de repli identitaire et de montée des actes racistes, antisémites et antimusulmans, la lassitude constitue certainement le plus grand danger et la première victoire des forces réactionnaires. M. JOUSSELLIN remercie le groupe PEC ait réagi aux propositions de remise en cause de l'AME en présentant un vœu pour éviter qu'elles passent sans que l'on ne dise rien. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu auquel ils se sont associés.

M. FORT estime que le vœu sur l'AME n'a pas sa place dans un conseil d'arrondissement, qui est un conseil de proximité et qui n'a pas à se positionner sur des sujets nationaux ou internationaux. M. FORT défend l'AME et considère qu'il ne sert à rien de la remettre en cause pour faire des économies alors que d'autres dépenses publiques plus importantes sont à viser. En revanche, l'AME ne doit pas représenter un « totem ». Son budget en 2024 était de 1,3 milliard d'euros, soit une augmentation de 67% au cours des dix dernières années. Il faut regarder les choses telles qu'elles sont et pouvoir questionner certaines dépenses publiques, ce qui était probablement la volonté du Premier ministre avant sa démission. M. FORT a décidé de s'abstenir sur ce vœu puisqu'il considère qu'il n'est pas approprié de discuter de l'AME au sein du Conseil d'arrondissement où l'on doit traiter des priorités des habitant.e.s qui ont confié aux élu.e.s leur mandat.

Mme SCHERER souligne que l'AME constitue un sujet de proximité. Sa remise en cause – sous prétexte qu'elle permettrait de payer des thalassothérapies et de la chirurgie esthétique – est un non-sens populiste. La réalité est qu'aujourd'hui dans les campements des migrants circule une maladie que l'on croyait disparue sur le territoire national : la tuberculose. Il s'agit d'une des nombreuses maladies qui, sans recours aux soins, ne se limiteront pas à atteindre la population migrante mais se transmettront à l'ensemble de la population. Mme SCHERER rappelle les conséquences de grandes épidémies comme le VIH, dont on croyait qu'il concernait seulement les personnes homosexuelles et toxicomanes avant de se rendre compte qu'il concernait tout le monde et qu'il était temps d'agir. En France, on oublie trop souvent que la prévention est le meilleur des remèdes en beaucoup de matière et, en l'occurrence, sur l'ensemble des questions de santé. Mme SCHERER estime qu'il est plus qu'important qu'un conseil d'arrondissement se mobilise sur les questions de santé et indique que les élu.e.s écologistes voteront en faveur du vœu sur l'AME.

Mme CORDEBARD ajoute que la défense de l'AME est un sujet qui concerne directement le 10^e arrondissement. Sur son territoire, en effet, vivent de nombreuses personnes qui n'en bénéficient pas à cause des restrictions d'accès imposées, mais qui, faute de prise en charge, sont susceptibles de faire courir

des risques à la population générale. C'est la raison qui a conduit la majorité municipale à en débattre au sein du Conseil d'arrondissement. Les questions relatives à la santé font partie des missions régaliennes qui dépendent à la fois d'activités privées et publiques, pour l'hôpital notamment. Cependant, le 10^e a dû se battre sans l'accompagnement de l'État pour permettre au Centre de Santé Richerand puisse rester ouvert, de faire en sorte que des centaines de personnes aient un médecin référent, de suivre des maladies chroniques et d'assurer le lien Ville-Hôpital. Il a dû se battre seul pour reloger un cabinet de quatre médecins libéraux qui rencontraient des difficultés et risquaient de quitter l'arrondissement.

Ces deux exemples constituent des illustrations du travail de proximité réalisé par la Mairie du 10^e grâce à sa capacité à identifier les difficultés présentes sur son territoire. En étant partie prenante de la gouvernance parisienne, les arrondissements peuvent faire remonter au Conseil de Paris leurs problématiques et contribuer à les résoudre. Mme CORDEBARD est déçue par le comportement des députés qui, à l'Assemblée nationale, ont voté la réforme de la loi PLM sans montrer aucune considération pour les maires et les élu.e.s d'arrondissement et sans juger utile d'avoir une conversation avec eux pour mieux comprendre le sujet qu'ils étaient en train de traiter. Madame la Maire propose de voter le vœu sur l'AME.

Le vœu présenté par la majorité municipale, relatif à l'Aide médicale d'État et de l'accès aux soins pour toutes et tous, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. FORT présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2025 13 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'INFORMATION ÉLECTORALE DES CITOYENS

Considérant qu'une mairie doit informer sur des sujets d'intérêt municipal de manière neutre ;

Considérant que la réforme de la loi PLM a été adoptée et qu'elle s'appliquera dès les élections municipales de 2026 ;

Considérant que ce changement du mode de scrutin constitue une évolution institutionnelle majeure ;

Considérant qu'à quelques mois de l'échange électoral, il est indispensable que les Parisiennes et les Parisiens soient informés des nouvelles règles électorales ;

Sur proposition de Bertil FORT, la Mairie du 10^e émet le vœu :

- *que la Mairie de Paris organise une campagne municipale d'information, afin d'expliquer de manière simple et accessible aux citoyens les nouvelles modalités de scrutin applicables à Paris ;*
- *que cette campagne soit assortie d'une action de sensibilisation et de communication sur l'inscription sur les listes électorales ;*
- *qu'elle insiste sur les droits électoraux des citoyens européens résidant à Paris.*

M. GUTTERMANN indique que les mots qui lui sont venus à l'esprit à la lecture du vœu de M. FORT sont « toupet », « audace » et « culot ». Il faut avoir du toupet pour déposer ce genre de vœu quand on est le seul membre du conseil d'arrondissement à défendre la réforme de la loi PLM. Les élu.e.s communistes n'ont jamais défendu l'ancien mode de scrutin en tant que tel et ont toujours fait part de leur disponibilité pour en discuter. En revanche, ils ont toujours affirmé que cette discussion ne devait pas avoir lieu à la hâte, à quelques mois des élections. Le gouvernement soutenu par M. FORT et la minorité parisienne qu'il représente derrière Rachida DATI, ont décidé de passer en force. Le fait d'oser maintenant demander à la majorité municipale d'éclairer les citoyen.ne.s relève, pour le moins, d'une certaine audace et d'un certain culot.

La loi PLM aura en effet deux conséquences directes : un effacement du rôle des conseils d'arrondissement et la perte de deux élu.e.s au niveau du 10^e arrondissement. Cela est grave surtout pour le service qui sera rendu à la population dans les années à venir. En tant qu'élus, M. FORT aurait dû se battre pour défendre son arrondissement et les intérêts de ses habitant.e.s, et ne pas sacrifier le 10^e aux aspirations politiques de Rachida DATI. Malheureusement pour M. FORT et heureusement pour les Parisien.ne.s, cela ne suffira pas. Le vœu propose à la Ville de Paris des processus de campagne électorale qui sont déjà prévus, car la majorité de gauche est toujours du côté de la démocratie, de la transparence et de la meilleure information aux électrices et aux électeurs. Les élu.e.s communistes ne peuvent pas s'opposer à ce vœu, bien que la parole des arrondissements n'a pas l'air d'intéresser M. FORT et que l'honnêteté en politique ne fasse jamais de mal. Les élu.e.s communistes ne prendront pas part au vote.

Mme DUMOULIN avoue ne pas comprendre le vœu de M. FORT qui semble laisser entendre que les services publics ne font pas leur travail. En réalité, ils le font quels que soient les aléas politiques. C'est la force d'un État de droit – et cela ne déplaît pas au ministre de l'Intérieur qui joue avec le feu populiste à propos de l'État de droit. En revanche, le vœu de M. FORT aurait pu demander que les défenseurs de la réforme du mode de scrutin pour Paris, Lyon et Marseille expliquent comment ils assument la contradiction entre leur « grand argument », à savoir que tous les citoyens doivent avoir droit aux mêmes règles démocratiques, et le résultat de ce grand argument, à savoir que la prime pour la liste en tête sera de 25% et non plus de 50% de sièges, contrairement aux autres villes de France.

Mme DUMOULIN leur souhaite « bon courage » pour expliquer cette contradiction aux personnes qui vont entrer dans le droit électoral, à celles et ceux qui l'année dernière étaient encore en classe de terminale où le programme d'éducation morale et civique porte sur le concept de démocratie. C'est intéressant de

remettre sur la table la question des modalités d'un scrutin local et de se demander qui fait partie du *demos* - le peuple citoyen - de se dire que celui-ci doit être renforcé et estimé à sa juste valeur alors qu'en réalité certaines personnes en sont exclues. M. FORT aurait dû défendre ce principe, cela aurait été une belle occasion de défendre le droit de vote des étrangers aux élections locales. Les élu.e.s écologistes demandent le retrait de son vœu, qu'ils considèrent comme nul et non-advenu, à défaut de quoi ils donneront un vote contraire.

Mme JOUBERT estime que le vœu de M. FORT est une provocation. La réforme de la loi PLM, voulue par Rachida DATI dans un but totalement électoraliste, ouvre la voie à une recentralisation de la décision à Paris. Le contre-argumentaire de M. FORT ne suffit pas à rassurer les habitant.e.s, qui s'inquiètent d'un risque réel d'effacement des arrondissements auxquels ils sont attachés. Cette réforme a été prétendument passée pour plus de démocratie mais sans prendre le temps de la concertation avec les principaux concernés. Elle a été promulguée en plein été et à sept mois seulement du scrutin, prévu les 15 et 22 mars 2026. Le vœu de M. FORT laisse entendre que la Ville serait en retard sur la communication du nouveau mode de scrutin et, à ce propos, Mme JOUBERT rappelle que les mairies d'arrondissement sont toujours en attente des décrets d'application de la loi PLM révisée.

Il s'agit par ailleurs d'un bouleversement majeur d'un point de vue organisationnel. La Direction générale des services et les services déconcentrés ont commencé un fastidieux travail d'implantation des bureaux de vote, qui seront tous dédoublés. Cela impliquera une mobilisation humaine exceptionnelle. Pour 39 bureaux de vote dans le 10^e, il y aura 78 présidents, 156 assesseurs, 250 personnes du côté de l'administration, soit près de 500 personnes à recruter et à former sur le nouveau mode de scrutin. Mme JOUBERT invite M. FORT à tenir personnellement un bureau de vote pour contribuer à l'effort général et pouvoir évaluer l'ensemble du travail effectué. La Direction de la communication déploiera une campagne à vocation pédagogique quand elle en aura les moyens. La communication relative à l'inscription sur les listes électorales est, quant à elle, systématique. Ce point est donc nul et non-advenu. Le groupe Paris en Commun propose à M. FORT de retirer son vœu, à défaut de quoi il votera contre.

Mme CORDEBARD trouve « gonflé » de sous-entendre par ce vœu que les fonctionnaires, qui aujourd'hui préparent ce scrutin, seraient en retard dans la communication auprès des habitant.e.s alors que la loi a été promulguée au mois de juillet. Le surcoût dû au nouveau mode de scrutin s'élève, à ce jour, à plus de 1,6 million d'euros destinés aux seuls achats du matériel – urnes, isolements, tables, chaises, etc. –, et cela sans compter la masse salariale qui devra être mobilisée en supplément. Il s'agit donc d'un coût humain, budgétaire et logistique qui présente un défi énorme pour l'administration municipale – et qui s'ajoute à ceux liés à l'organisation des élections législatives en juin 2024 suite à la dissolution –, obligée à effectuer un travail dont les règles ne sont pas encore édictées. Il en va de même pour l'architecture budgétaire qui n'est pas encore bien définie, alors que les comptes de campagne des arrondissements devraient déjà être ouverts.

Mme CORDEBARD se demande comment Rachida DATI, probable candidate aux élections municipales, pourra représenter les actuels arrondissements de droite alors qu'elle semble intentionnée à avoir une liste en centrale d'où seraient absentes toutes les personnes qui ne l'auraient pas suffisamment soutenue, et décidée à créer un exécutif à sa main. Pour gagner, Mme DATI souhaite présidentialiser les élections en prenant par ailleurs des risques de gouvernance, le scrutin majoritaire à 25% entraînant des risques de majorité pour le Conseil de Paris et donc de gouvernance. Il faut faire attention à ce que l'on souhaite dénoncer car le terrain est périlleux. À l'instar de Mme DUMOULIN, Madame la Maire souhaite à M. FORT « bon courage » pour expliquer le bien-fondé des décisions qui ont été prises sans consulter ni les citoyen.ne.s ni les élu.e.s, et pour expliquer les conséquences qu'elles auront sur la gouvernance parisienne.

M. FORT fait savoir qu'il ne retirera pas son vœu n'ayant pas confiance dans une majorité de gauche qui a diffusé un courrier sur fonds publics avec de fausses informations. Il rappelle que la réforme de la loi PLM a été soutenue par le 90% des Parisien.ne.s et qu'elle apportera plus de représentativité, y compris dans les groupes de l'opposition, au sein du Conseil de Paris. M. FORT considère que la vision de la démocratie de la majorité est très différente de la sienne.

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à l'information électorale des citoyens, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT ; 3 NPPV : les élu.e.s PCF).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. FORT présente le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2025 12 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À LA TRANSPARENCE DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant que l'actualité récente a mis en lumière, dans plusieurs médias nationaux, le montant important et l'opacité entourant les frais de représentation engagés par la Maire de Paris, soulevant de légitimes interrogations de la part des Parisiennes et des Parisiens sur l'utilisation des deniers publics ;

Considérant que la Maire de Paris et la majorité municipale actuelle, dont vous faites partie dans ce Conseil d'arrondissement, avaient fait de la transparence, de la démocratie locale et du respect de l'argent public un engagement central de leur campagne électorale, engagement qui doit aujourd'hui se traduire concrètement dans la gestion quotidienne des affaires municipales ;

Considérant que la transparence dans l'usage des fonds publics constitue une condition indispensable à la confiance entre les citoyens et leurs institutions locales, particulièrement à un moment où la défiance démocratique ne cesse de croître ;

Considérant que les maires d'arrondissement disposent également de frais de représentation, financés par l'argent public, et qu'il est donc légitime que l'ensemble des élus de ce Conseil d'arrondissement, ainsi que les habitantes et habitants du 10^e qui le souhaitent, puissent en avoir une connaissance précise et complète ;

Considérant que la transparence sur ces dépenses ne doit pas être perçue comme une contrainte mais, au contraire, comme une occasion d'exemplarité et de pédagogie vis-à-vis de nos concitoyens, dans l'esprit d'une gestion publique moderne, responsable et ouverte ;

Bertil FORT émet le vœu que la Maire du 10^e arrondissement de Paris :

- ***Communique de manière détaillée aux élu.e.s de ce conseil et rende accessible aux habitantes et habitants qui en feraient la demande, l'ensemble des frais de représentation qu'elle a engagés depuis 2020, en cohérence avec les engagements de campagne de la majorité municipale et afin de renforcer la transparence et la confiance dans l'action publique.***

À M. FORT qui réclame de la transparence, **Mme PATRICE** fait savoir que la Maire du 10^e arrondissement inscrit toutes ses dépenses dans un cadre parfaitement légal et qu'elle ne mérite pas les suspicions qu'il laisse planer dans son vœu. M. FORT est dans une démarche populiste qui ne l'honore pas qui vise à créer un écran de fumée pour détourner l'attention des soucis juridiques qu'une autre maire d'arrondissement, ministre et candidate aux élections municipales de 2026, Mme Rachida DATI, connaît en ce moment. Puisqu'il fait également allusion aux dépenses en vêtements de la Maire de Paris, Mme PATRICE souhaite rappeler à M. FORT que sa candidate n'achetait pas ses robes parce que celles-ci lui étaient régulièrement prêtées par de grandes maisons de couture comme Christian Dior et Yves Saint-Laurent. Il n'y avait alors pas de frais de représentation car Mme DATI gardait les robes sans les restituer, les maisons de coutures avaient ainsi été obligées à recourir à des huissiers. Les élu.e.s communistes voteront contre le vœu de M. FORT.

M. RAIFAUD souligne qu'il s'agit de la plus longue intervention de M. FORT lors de cette séance et il regrette que le vœu de M. FORT soit une parfaite illustration de ce que son parti politique avait affirmé vouloir combattre, c'est-à-dire le populisme. Bien évidemment que la question de la transparence est importante et ne doit pas être globalement remise en cause mais, en l'occurrence, M. FORT s'en sert à mauvais escient pour instaurer une suspicion vis-à-vis des élu.e.s M. RAIFAUD questionne sur l'électorat visé et les relais médiatiques utilisés.

M. SIMONDON souligne l'hypocrisie de la posture de M. FORT qui, d'une part, demande de la transparence et, d'autre part, profite d'une campagne initiée par l'extrême droite qui utilise des moyens sexistes et populistes afin de créer un écran de fumée pour protéger Mme Rachida DATI. Il s'agit bel et bien d'une campagne initiée par l'extrême droite, le milliardaire Pierre-Édouard STÉRIN ayant admis avoir mis sa fortune au service des idées et des forces politiques ultraconservatrices et d'extrême droite. Il s'agit

également d'une campagne sexiste qui n'hésite pas à se servir de l'image de la femme dépensière qui adore faire les boutiques ainsi que de commentaires déplacés sur la taille des vêtements, afin de futiliser une femme politique pour diminuer son autorité. Si M. FORT était un responsable politique parisien soucieux d'éthique et de déontologie, il ressentirait une profonde inquiétude en pensant à la situation de Mme DATI, qui est renvoyée devant le tribunal correctionnel parce que poursuivie pour corruption et trafic d'influence. Mais M. FORT préfère accuser à tort des femmes politiques de gauche afin de créer un faux équilibre entre les candidates.

Enfin, il s'agit d'une campagne populiste. Bien évidemment qu'il existe une enveloppe destinée aux frais de représentation de la Maire de Paris. Le montant de cette enveloppe, qui est autorisée, encadrée et prévue par le Conseil de Paris, s'élève à 20 000 euros par an. Mme HIDALGO en a utilisé 16 800 en moyenne dans les cinq dernières années. À ce propos, M. SIMONDON rappelle qu'à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Maire de Paris a reçu le monde entier et a représenté la capitale de la France qui est aussi la capitale de la mode, une activité économique essentielle en termes d'emploi et de rayonnement international. Le port de vêtements de marques de haute couture s'inscrit dans cette logique de valorisation du savoir-faire français. Il est vrai que Mme DATI n'utilise pas les frais de représentation dont elle dispose en tant que maire du 7^e arrondissement, ce dont elle se vante. La question qu'il faut se poser est de savoir qui paie à sa place.

Mme CORDEBARD fait savoir à M. FORT que, s'il souhaite connaître ses frais de représentation, il n'a qu'à passer par la procédure prévue par la loi. Pour Mme HIDALGO et pour elle-même – comme d'ailleurs pour tous les élu.e.s parisiens qu'ils soient de droite ou de gauche –, il existe des fonctionnaires auxquels la question de la conformité est posée pour chaque dépense. En fin d'année, la conformité de toutes les dépenses soutenues par les maires et les élu.e.s dans le cadre de leurs fonctions, est à nouveau soumise à vérification. Mme CORDEBARD se souvient de l'appel d'un journaliste lui demandant de justifier l'achat d'une boîte de Lego. Elle l'avait informé qu'il s'agissait d'un cadeau offert à une association, Le Noël de Sacha, qui distribuait des jouets aux enfants malades. Tous les achats réalisés par Mme CORDEBARD en tant que maire d'arrondissement, sont parfaitement encadrés et surveillés par des fonctionnaires intègres.

M. FORT est libre de divulguer sur les réseaux sociaux la taille des vêtements qu'elle porte, en participant ainsi à la campagne populiste promue par l'extrême droite qui ne se prive pas de diffuser des commentaires injurieux sur le physique de certains élus. En revanche, M. FORT ne devrait pas hésiter à rappeler les 600 000 euros de bijoux dissimulés et les 900 000 euros perçus entre 2010 et 2012 pour lesquels Mme DATI est mise en examen. Il ne devrait pas hésiter non plus à parler du Parquet national financier qui étudie des signalements concernant près de 300 000 euros d'honoraires que Mme DATI aurait reçus de GDS Suez en 2010-2011.

M. FORT rappelle qu'exiger de la transparence sur les dépenses publiques, quelles qu'elles soient, rentre dans le rôle des conseillers de l'opposition. Plutôt que de fournir des réponses, Mme CORDEBARD préfère détourner l'attention sur Mme DATI.

Mme CORDEBARD répond à M. FORT qu'il aura toutes les réponses qu'il souhaite en suivant la procédure prévue par la loi. Elle invite ensuite les élu.e.s à s'exprimer sur le vœu.

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à la transparence des frais de représentation dans le 10^e arrondissement, est rejeté à la majorité (1 vote pour : M. FORT).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** informe que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 4 novembre à 18h30. Afin de célébrer la rentrée, la Fête des rues aux écoles aura lieu le samedi 27 septembre. L'inauguration du kiosque citoyen de la Caserne Château-Landon se fera le mardi 30 septembre. Pour finir, Madame la Maire se félicite avec Mme DUMOULIN pour la richesse du programme de la 5^e édition de la Semaine bleue, destinée à valoriser la place des personnes âgées dans la société et renforcer les liens intergénérationnels, qui aura lieu du 4 au 11 octobre.

La séance est levée à 21h21.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance